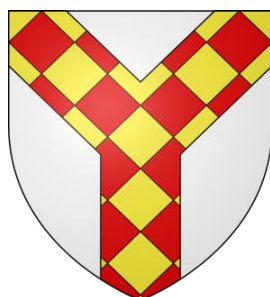


COMMUNE D'USCLAS D'HERAULT

DEPARTEMENT DE L'HERAULT



PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE 6-1-2 : ANNEXES SANITAIRES – ASSAINISSEMENT

P.L.U. DE LA COMMUNE D'USCLAS D'HERAULT	
PIECE 6 - ANNEXES	
ARRETE LE	APPROUVE LE
Signature et cachet de la Mairie	



1. Eaux usées

La commune d'Usclas d'Hérault dispose d'une station d'épuration située au sud du village. Les zones habitées sont assainies par un système d'assainissement collectif composé d'un réseau unitaire en centre-ville et séparatif dans les extensions récentes ainsi qu'un système d'épuration par lagunage.

Le taux de raccordement était évalué en 2010 à 97% des habitations de la commune. Selon les chiffres du rapport final du Schéma Directeur d'Assainissement réalisé en 2011, 180 abonnés sont raccordés au réseau soit une population totale (permanente et saisonnière) de 365 habitants. Les projections établies en termes de développement communal et les besoins induits, soulignent la nécessité de revoir l'équipement d'épuration, présentant aujourd'hui une capacité de traitement trop faible au regard du nombre d'habitants. En effet, une réflexion sur le devenir de la station d'épuration actuelle doit être menée dès à présent pour anticiper les besoins induits par l'ouverture de nouvelles zones à l'urbanisation dans le futur, notamment dans le cadre de l'élaboration du Plan Local de l'Urbanisme. La capacité nominale actuelle de la station est de 200 équivalent habitants, alors que la population de la commune atteint en 2012 les 340 habitants.

	2011	2015-2020	2020-2025	2030-2035
Population permanente actuelle raccordée	290	290	290	290
Population saisonnière actuelle raccordée (33 résidences secondaires avec 75 % d'occupation)	75	75	75	75
Réhabilitation Bâtiment Cave Coopérative (27 logements)	-	35	70	70
Développement communal :				
– Village (dents creuses – 10 logements)	-	13	13	26
– Secteur Sud (15 logements)	-	20	30	40
– Secteur Central (25 logements)	-	-	-	65
– Secteur Nord (15 logements)	-	20	30	40
Population totale raccordée	365	453	508	606



Projection des besoins en matière d'équipement d'assainissement au vu de l'évolution de la population (Schéma directeur d'Assainissement) – Localisation du lagunage.



USCLAS D'HERAULT

Description de la station

Nom de la station : USCLAS D'HERAULT (Zoom sur la station)
Code de la station : 060934315001
Nature de la station : Urbain
Réglementation : Eau
Région : LANGUEDOC-ROUSSILLON
Département : 34
Date de mise en service : 01/10/1993
Service instructeur : DDTM de l'Hérault
Maitre d'ouvrage : COMMUNE D USCLAS-D HERAULT
Exploitant : COMMUNE D USCLAS-D HERAULT
Commune d'implantation : USCLAS-D'HERAULT
Capacité nominale : 200 EH
Débit de référence : 40 m3/j
Autosurveillance validée : non validé
Traitement requis par la DERU :
 - Traitement approprié
 + Filières de traitement :

Agglomération d'assainissement

Code de l'agglomération : 060000134315
Nom de l'agglomération : USCLAS-D'HERAULT-USCLAS D HERAULT
Commune principale : USCLAS-D'HERAULT
Tranche d'obligations : [200 ; 2 000 [EH
Taille de l'agglomération en 2013 : 440 EH
Somme des charges entrantes : 440 EH
Somme des capacités nominales : 200 EH
 + Liste des communes de l'agglomération :

Chiffres clefs en 2013

Charge maximale en entrée : 440 EH
Débit entrant moyen : 30 m3/j
Production de boues : 0 tMS/an

Destinations des boues en 2013 (en tonnes de matières sèches par an) :



Chiffres clefs en 2012

Chiffres clefs en 2011
Chiffres clefs en 2010
Chiffres clefs en 2009
Chiffres clefs en 2008

Milieu récepteur

Bassin hydrographique : RHONE-MEDITERRANEE-CORSE
Type : Eau douce de surface
Nom : ruisseau d'Usclas
Nom du bassin versant : Hérault

Zone Sensible : Bassin de l'Hérault
Sensibilité azote : Non
Sensibilité phosphore : Oui (Ar. du 04/06/2010)

Voir le point de rejet (Double-cliquer sur le point pour l'effacer)

Conformité équipement (31/12/2014 : prévisionnel) : Oui

Respect de la réglementation en 2013

Conforme en équipement au 31/12/2013 : Oui
Conforme en performance en 2013 : Oui

Respect de la réglementation en 2012

Respect de la réglementation en 2011

Respect de la réglementation en 2010

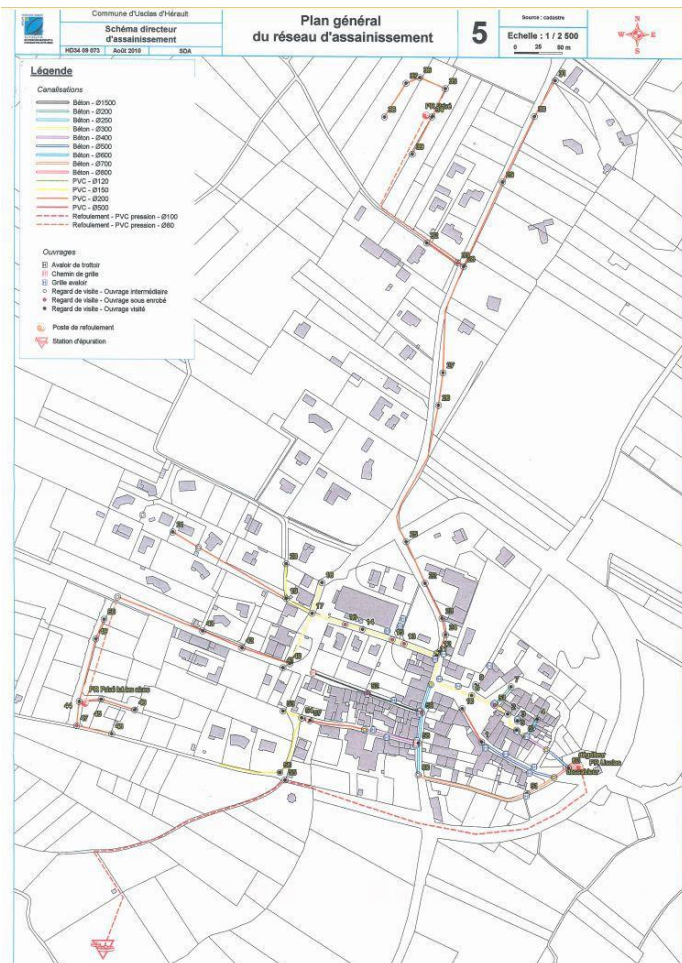
Respect de la réglementation en 2009

Respect de la réglementation en 2008

[précédent](#) | [suivant](#) | [accueil](#)

Source : MEDDE - ROSEAU - Octobre 2014

Plans d'assainissement :





2. Eaux pluviales

Le réseau de traitement des eaux usées est séparatif. Une étude hydraulique permettant la réalisation d'un schéma d'assainissement des eaux pluviales a été effectué, simultanément à l'élaboration du PLU.

L'étude a permis de déterminer les secteurs le plus à risque sur le territoire. Des aménagements hydrauliques sur les espaces voués au développement urbain vont aussi être créés afin de limiter le ruissellement des eaux pluviales et les inondations du bourg.